

N°	3	0	0
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

OBJET :	<p>L'an deux mil douze</p> <p>Le vendredi 23 mars à 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de Mme GAOUYER. <i>Ce conseil d'administration fait suite à la réunion annulée du CA du 16 mars 2012, pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.</i></p> <p>- Recrutement sur le poste supplémentaire de secrétaire comptable</p> <p>Etaient présents ce jour : Mme GAOUYER, Mme LUCOT-AVRIL, M. DECORDE, M. SENEAL.</p> <p>Absents excusés : Mme HUREL, Mme LE VERN, M. AUBRY, M. BIGNON, M. DAVERGNE, M. DESTRUEL, M. JACOB, M. JUMEL, M. LEFEVRE, M. MAQUET, M. PATIN.</p>
DATE DE LA CONVOCATION :	<p>21 février 2012</p> <p><u>- Recrutement sur le poste supplémentaire de secrétaire comptable</u></p> <p>Compte tenu des besoins croissants en secrétariat, les services de l'EPTB ont procédé au recrutement pour 6 mois, dans un premier temps, d'une secrétaire à mi-temps sur un contrat saisonnier. A l'issue de ces quelques semaines de travail, il est évident que la somme de travail générée par 5 chargés de mission nécessite un second administratif.</p>
NOMBRE DE DELEGUES :	<p><i>Le Conseil d'administration, l'unanimité de ses membres, autorise :</i></p> <p>- Mme la Présidente à prendre toutes dispositions pour, qu'en l'absence de candidatures statutaires (filière administrative cat. C), le recrutement puisse se faire sous la forme contractuelle et à signer le contrat (art. 3 alinéa 1 loi n°84-72 - filière administrative - adjoint adm. territorial de 2^{ème} classe - IB sera laissé au libre choix de Mme la Présidente et sera fonction de la personne recrutée, de son profil et des moyens disponibles au BP 2012).</p> <p>- ou Mme la Présidente à signer une convention entre le Pôle emploi pour le compte de l'Etat et l'Institution Bresle dans le cadre d'un contrat aidé si la possibilité en est offerte (durée de 12 mois en vue de satisfaire des besoins collectifs non satisfaits en matière de secrétariat comptabilité dotée d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35h à compter du 1^{er} juillet 2012 et dont la rémunération sera versée sur la base d'un taux horaire égal à 127% du SMIC).</p> <p>- ou Mme la Présidente à signer une convention ou un contrat avec un organisme de formation si la possibilité de recruter par alternance est possible sur une durée hebdomadaire de travail de 35h. Les rémunérations dans ce cas de figure seront conformes à la réglementation en vigueur.</p> <p><i>La dépense correspondante est inscrite au chapitre 64 du budget primitif 2012.</i></p>
En exercice	15
Présents	4
Votants	4

Date de publication et de transmission

au représentant de l'Etat :

Acte exécutoire le :

la Présidente de l'Institution

Marie-Françoise GAOUYER

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE

OISE / SEINE MARITIME / SOMME

GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE

EPTB Bresle

3, rue Sœur Badier - 76390 AUMALE

Tel : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56

www.eptb-bresle.com

**Pour extrait conforme,
la Présidente de l'Institution,
Marie-Françoise GAOUYER**